

LES CONGÉS MALADIE ET ACCIDENTS DE TRAVAIL

Objectifs

Maîtriser les particularités juridiques des différents types de congés maladie, d'accidents de service et de maladies professionnelles

Sécuriser les pratiques

Constituer le dossier d'accident du travail et déterminer l'imputabilité au service

Programme

Les différents congés maladie

Le congé maladie ordinaire

Ouverture du droit à congé

Durée

Rémunération

Effets sur la situation administrative du fonctionnaire

Fin du congé

Le congé longue maladie

Principe

Durée

Rémunération

Conditions d'attribution

Effets sur la situation administrative du fonctionnaire

Fin du congé

Le congé de longue durée

Ouverture du droit

Durée

Rémunération

Conditions d'attribution

Effets sur la situation administrative du fonctionnaire

Fin du congé

Le congé maternité, d'adoption et de congé paternité

Couverture du risque

Situation de l'agent

Ouverture du droit

Durée

L'accident du travail et la maladie professionnelle

Définition du risque professionnel

Le tableau des maladies professionnelles

La reconnaissance d'imputabilité au service

La déclaration

La reconnaissance

Les intervenants

La décision

Le cas de refus d'imputabilité

Les droits de l'agent victime

La rémunération

La gratuité des soins

L'allocation temporaire d'invalidité

La fin du congé

Le temps partiel thérapeutique

Le reclassement professionnel

La mise à la retraite

Public

Agents hospitaliers ayant à gérer les dossiers des congés maladie et AT des agents hospitaliers

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances faisant appel au vécu des participants.

Exercices pratiques et études de cas concrets

Intervenant

Responsable cellule maintien dans l'emploi au département des ressources humaines d'un centre hospitalier

Sanction de la formation

Attestation individuelle de fin de formation

Modalités de formation

intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

inter sur BORDEAUX

2 jours, 12 heures

① 17 et 18 mars 2016

② 03 et 04 novembre 2016

670 € par participant

Contact

05-56-24-49-39

info@apdhes.fr

Référence

5.2.19.

Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Fonction :

Le cas échéant : n° ADELI : n° RPPS :

Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

E-mail :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

Tél. : Fax :

E-mail (adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription) :

Désire participer à la formation suivante

INTITULÉ DE L'ACTION : LES CONGÉS MALADIE ET ACCIDENTS DE TRAVAIL

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant
pris en charge par OPCA Budget de l'établissement le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 8 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par APDHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature

(nom, qualité du signataire) :